

VILLE DE THÔNEX
Service technique

Ch. du Bois-Des-Arts 58
CH - 1226 Thônex
T 022 869 39 00
info@thonex.ch

Exposé des motifs – EM 25-05

Cession gratuite du DP 5731 B au domaine public communal et constitution d'une servitude de passage public à pied grevant la parcelle 3801 de Thônex

Service technique



1. Préambule

En parallèle à la réalisation du projet de la MAP Foron pour lequel le Conseil municipal a voté une délibération le 1^{er} avril 2025, validée par le département en charge des communes le 5 juin 2025, des négociations ont été menées avec l'Etat en lien avec la place publique réalisée sur le Domaine public cantonal (parcelle DP 5731 de Thônex) entre le chemin du Foron (dp 5730 de Thônex) et le cours d'eau du Foron qui est fait la frontière avec la France.

La place publique a été aménagée par l'Etat dans le cadre de travaux réalisés pour la renaturation du Foron, sur la base d'un plan qui a été validé par la Ville de Thônex. Elle comprend des bancs, des cheminements, des espaces plantés et des arbres.

2. Enjeux / Objectifs du projet

L'Etat a sollicité la prise en charge par la Commune de l'entretien de la place publique qui a été créée, s'agissant d'un nouvel espace de proximité, pour la population communale.

Le Conseil administratif s'est montré ouvert à prendre en charge ce nouvel espace dans la mesure où il est attaché au domaine public communal et s'inscrit dans une logique de politique publique de proximité.

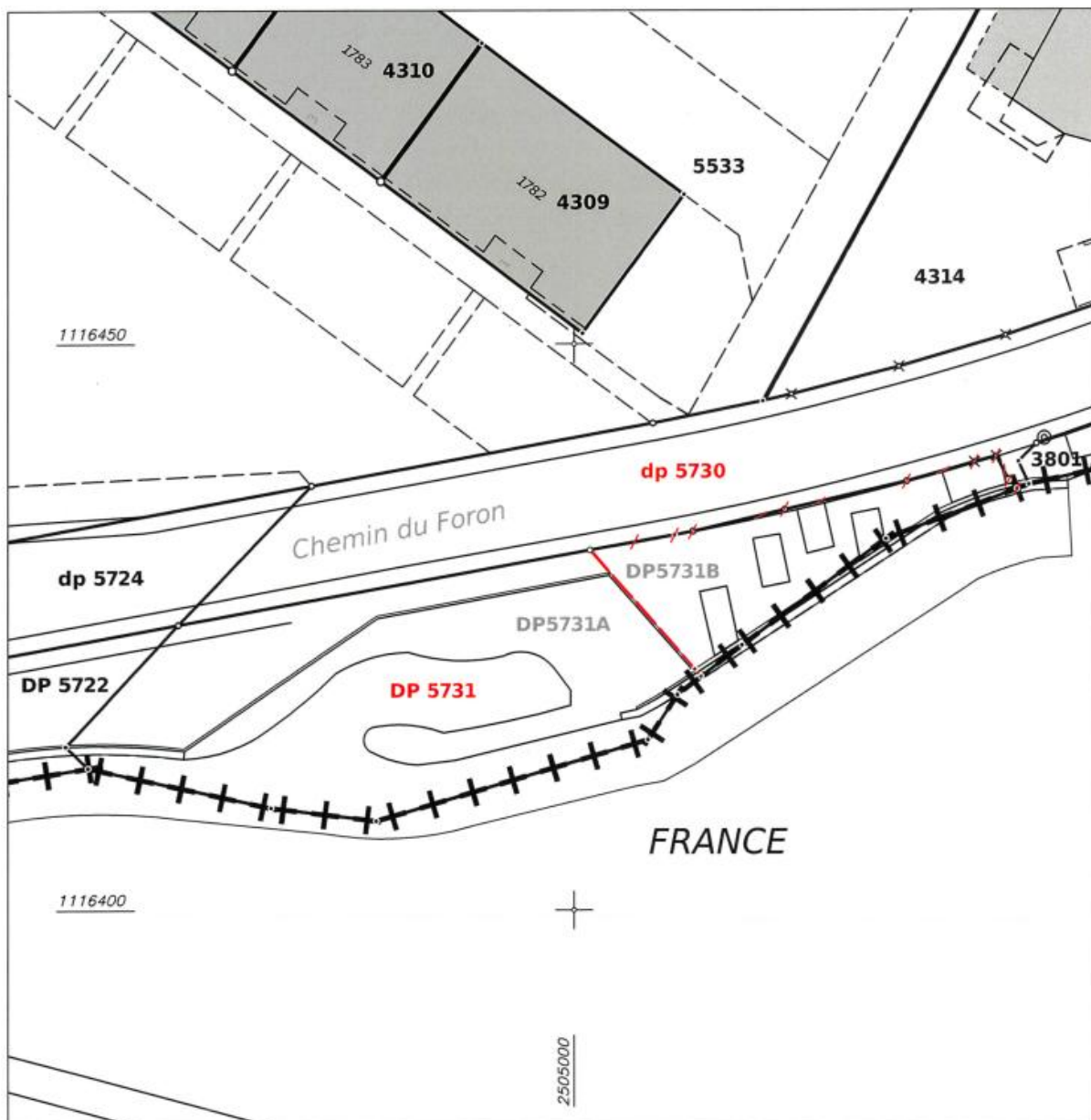
Cela étant, le Conseil administratif a conditionné l'accord la Commune au transfert de la parcelle correspondant à l'emprise de la place publique à la Commune par une cession gratuite au domaine public communal de son emprise et à l'obtention d'une servitude de passage public à pied grevant la parcelle 3801 de Thônex, qui se trouve dans la continuité de cette place publique sur une parcelle appartenant à M. Luis Giardini.

Avec l'appui de l'Etat, des négociations ont été conduites avec M. Giardini qui a consenti à la constitution de cette servitude de passage public à pied.

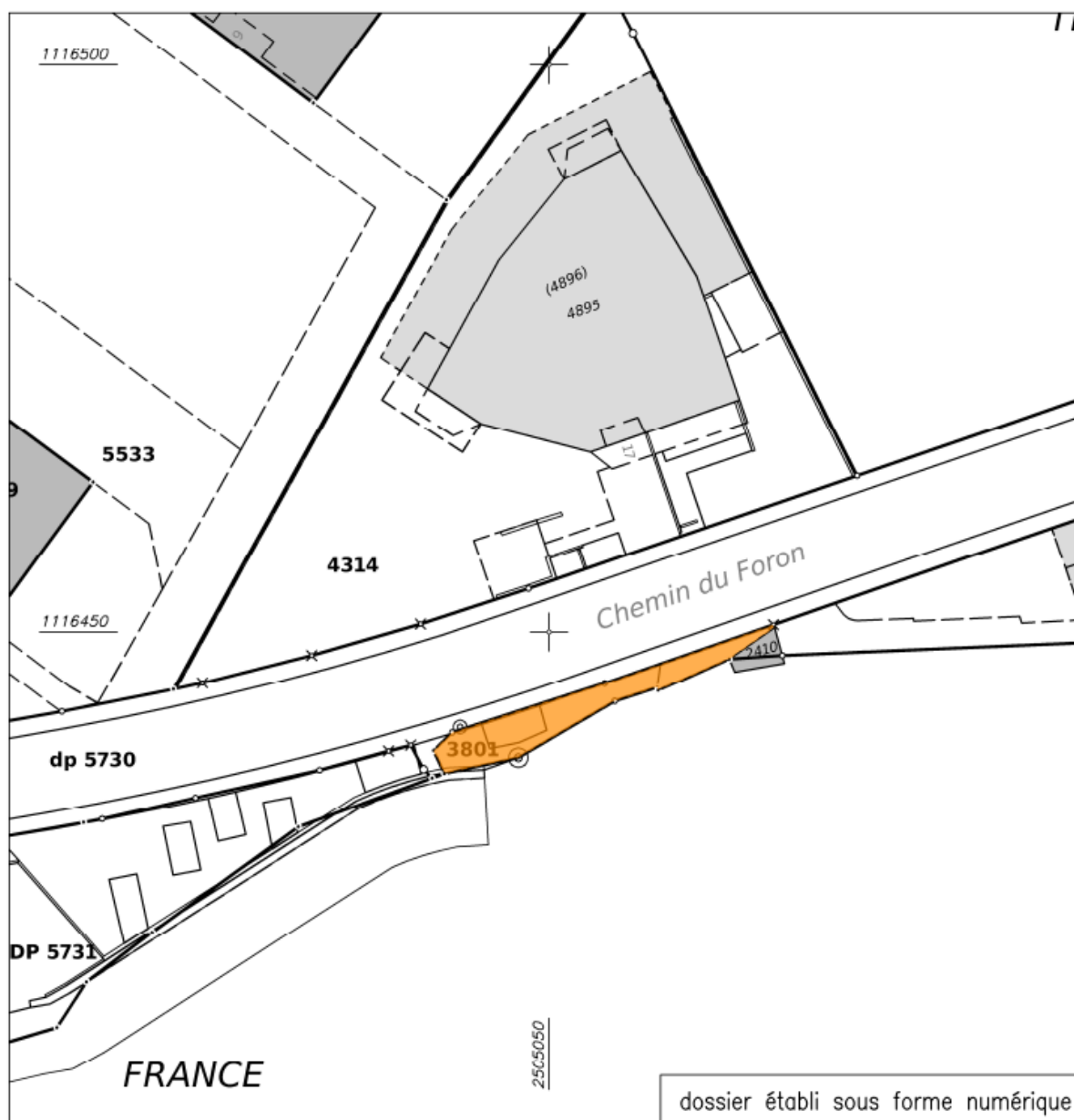
3. Détails du projet

Dès lors, l'Etat a fait établir à ses frais un dossier de mutation par le bureau Küpfer géomètres SA portant numéro DM 47/2025. Ce dossier de mutation prévoit la division de la parcelle DP 5731 de 1'112 m² en deux sous-parcelles DP 5731A de 858 m² et DP 5731B de 253 m² et la réunion des parcelles dp 5730 et de la sous-parcelle 5731B pour former la nouvelle parcelle dp 5730 de 4'445 m².

Le bureau Küpfer géomètre SA a aussi dessiné un plan de servitude de passage public à pied grevant la parcelle 3801 de Thônex, propriété de M. Luis Giardini pour permettre un accès approprié à cette place publique.



 PASSAGE : Passage public à pied



4. Planning intentionnel

Dès que le département aura approuvé la délibération du Conseil municipal le projet d'acte notarié et la réquisition pour la cession gratuite du DP au dp élaborés par Me Chatelangat pourront être signés par le Conseil administratif avec, respectivement M. Giardini et l'Etat, pour mettre en œuvre l'opération décrite dans le présent exposé de motifs.

5. Procédure administrative

Dans la mesure où la place publique a déjà été aménagée sur la base de la DD n°114131/1 accordée à l'OCEau : renaturation du Foron en amont de la

douane de Moillesulaz - aménagement d'une place publique, aucune nouvelle procédure administrative n'est à prévoir.

6. Opérations foncières

Afin d'assurer une cohérence de gestion du domaine public en lien avec les usages de proximité, il est proposé de mettre en œuvre sur la base du DM 47/2025 et du plan de servitude sus-décrit élaboré par le bureau Küpfer géomètres SA la cession gratuite au dp communal de la sous-parcelle DP 5731B de 253m² et de constituer en faveur de la Commune une servitude de passage public à pied grevant la parcelle 3801 de Thônex (assiette figurée en orange).

7. Autres

Néant

8. Définition des coûts

Les seuls coûts à prendre en charge par la Commune sont les frais, droits et émoluments du registre foncier et les honoraires et frais du notaire qui seront imputés au budget de fonctionnement.

Coûts induits estimés

Description	Montants en CHF
Frais d'entretien de la place (environ 280 m2 à 15 F)	4'200.-
TOTAL HT*	4'200.-

29.08 2025 / MMD / version finale